



Avril 2009

Table ronde Gouvernementale radiofréquences et leur impact sur la santé et l'environnement

Position émises par l'UNAF

Les très nombreuses études menées sur les questions de radiofréquence et de santé ne permettent pas d'aboutir à des certitudes absolues.

Au-delà de la controverse scientifique, force est donc de constater que l'on ne peut aujourd'hui affirmer l'absence de risques sur la santé.

C'est pourquoi, l'UNAF estime nécessaire la mise en œuvre de mesures fondées sur le principe de précaution.

1/ Nous demandons que les pouvoirs publics soutiennent un plan d'information auprès des familles.

Ces dernières années, les opérateurs ont bénéficié d'une grande liberté en matière de communication notamment autour des questions de santé et des conditions optimales d'usage du téléphone mobile.

En dépit de leur bonne volonté, force est de constater que cette liberté est pour l'essentiel un échec.

En effet, nous le constatons quotidiennement sur le terrain, via nos associations familiales ou via nos interventions sur le terrain que les risques sanitaires, que l'usage du téléphone mobile dans des conditions optimales est peu ou mal connu des familles, montrant à l'évidence que le message est mal passé. Et ce d'ailleurs quel que soit le « type » de familles.

C'est pourquoi, nous estimons urgent que soit organisé un véritable plan de communication et de sensibilisation incluant notamment des actions d'éducation pour apporter à chaque famille les informations utiles permettant un usage éclairé de ces équipements qui ne sont pas anodins.

L'UNAF estime que ce plan d'envergure ne peut être confié aux seuls opérateurs et qu'il ne saurait s'appuyer uniquement sur des actions de communication via les grands média.

Nous pensons que la nécessaire dimension éducative intime l'implication de l'ensemble des acteurs, pouvoirs publics, opérateurs, distributeurs et bien sur le riche et dense tissu associatif - en particulier les associations familiales, consommateurs, de parents d'élèves et environnementalistes - qui doit être mobilisé et associé.

Afin que ce plan de communication soit efficace, nous préconisons :

- de toucher les différents publics cibles : parents, enfants mais aussi ceux susceptibles d'intervenir dans l'accès à la téléphonie mobile (grand-parents) ou susceptibles d'être relais auprès des parents et enfants (enseignants, éducateurs, intervenants sociaux, professions médicales et para-médicales, élus) ;
- de construire l'information aux différentes échelles : campagne nationale sur le principe des campagnes de santé publique, relais en magasins notamment par un renforcement de la formation des conseillers, relais via les associations familiales et de consommateurs, et ce d'autant plus que des moyens seraient affectés à ce type d'actions pédagogiques
- de définir les différents messages clés : risques réels pour les enfants (selon le niveau de connaissances en vigueur) et conseils pour limiter l'exposition / définition du DAS (niveau autorisé, valeur de comparaison) / bon usage du téléphone portable selon les endroits (plus ou moins bonne réception), les situations (au volant, au guidon..) ..

Cette campagne de communication pourrait être financée par les opérateurs de téléphonie mobile, par le biais d'une fondation indépendante.

Pour l'UNAF, il est très important que le message donné aux familles soit cohérent et homogène et ne dépende pas du diffuseur de cette information. Pour nous, seule une collaboration associant l'ensemble des acteurs et soutenu notamment financièrement par les pouvoirs publics et les opérateurs peut être efficace.

Pour l'UNAF, il n'y a rien de plus inefficace que la diffusion d'informations contradictoires qui ne fait que renforcer le doute, les incertitudes et les angoisses des familles.

L'UNAF estime que le principe de précaution intime une attitude responsable de l'ensemble des acteurs et qu'il convient ni de créer une psychose dans les foyers, ni de se voiler la face sur le danger potentiel.

2/ De nombreux pays ont légiféré et ont institué des seuils d'expositions inférieurs voir largement inférieur aux recommandations de l'OMS qui sont aujourd'hui celles retenues par les pouvoirs publics français.

Nous estimons que le principe de précaution intime d'appliquer pour la France le seuil le plus bas appliqué par nos partenaires notamment européens

3/ La problématique des fréquences doit être traitée dans sa globalité en intégrant l'ensemble des technologies présentes et à venir et/ou en cours de déploiement sur le territoire. Le principe de précaution intime, selon nous, que l'on s'inscrive dans nos décisions d'une prospective technologique.

4/ Le principe de précaution ne peut se faire dans l'urgence et doit s'inscrire dans un calendrier qui lui est propre et qui ne doit pas être lié à celui du politique.

Nous espérons d'une part que le temps de la réflexion, de la confrontation, de la contradiction, du compromis sans compromission nous sera accordé et, d'autre part, que les mesures et préconisations ne seront pas soumises au diktat de calendrier et agenda politiques. De même, nous attendons également que les mesures nécessaires seront mises en application le plus rapidement possible une fois validées par cette conférence des ondes.

5/ Nous appelons de nos vœux le développement de la fibre optique. Au-delà de l'absence totale de risque sanitaire, c'est aussi pour les familles une technique qui allie qualité de l'accès à l'Internet, coût maîtrisé mais aussi sécurité de la connexion dans un contexte où demain les familles vont être invitées à surveiller l'usage de leur connexion.

6/ Depuis maintenant près de 5 ans, l'UNAF a soutenu l'interdiction de vente au moins de 12 ans. Cette motivation n'était pas uniquement liée à des motifs de santé mais avant tout à des motifs d'utilité et de coût pour les familles.

Dans un contexte d'incertitudes où le principe de précaution doit s'appliquer avec force, nous réaffirmons cette exigence et nous attendons que l'interdiction de vente aux mineurs de 12 ans a minima soit réglementée.